




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-329**

Séance publique du

19 juillet 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240719-266647-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2024
Date de réception : lundi 22 juillet 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME

Le 19 juillet 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 juillet 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Emmanuel HENRY, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Kayané BIANCO à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Agnès DAURES à Madame Claudie HUBERT, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Françoise TERME à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO.

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2024

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En date du 7 décembre 2023, la Régie des Eaux du Pays d'Aix a informé le Théâtre du Jeu de Paume, situé au 21, rue de l'Opéra à Aix-en-Provence, d'une surconsommation d'eau anormale par rapport au relevé semestriel de l'année antérieure.

Le Directeur Technique du TJP a effectivement diagnostiqué une fuite d'eau importante, d'environ 65 % par rapport à l'année précédente sur la même période, due à un fonctionnement anormal du rejet de l'eau sur le système de climatisation.

La Ville, propriétaire du bâtiment et responsable de ces travaux, a été alertée et les services techniques ont effectivement constaté qu'une vanne presso statique du groupe froid était défectueuse, ainsi qu'un compresseur et un raccord qui ont été remplacés dès réception des pièces neuves.

Ce type de travaux relevant de la prise en charge par le propriétaire, il est prévu d'accorder un remboursement d'un montant de 5 000 € (montant approuvé et validé par les services de la Ville) correspondant à ce dysfonctionnement, excluant bien sûr, les parts fixes dont l'abonnement du compteur.

Les documents relatifs à cette situation sont annexés au présent rapport (courrier de la REPA et facture adressée au TJP).

Au vu de ces éléments, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modalités de remboursement de frais dans le cadre de la surconsommation d'eau au profit du Théâtre du Jeu de Paume ;
- **AUTORISER et PROCÉDER** au remboursement d'un montant de 5 000 euros lié à cette surconsommation sur la ligne budgétaire 316-62878-933/16247 qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2024-329 - REMBOURSEMENT D'UNE SURCONSOMMATION D'EAU AU PROFIT DU
THÉÂTRE DU JEU DE PAUME-

Présents et représentés : 53
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 2
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

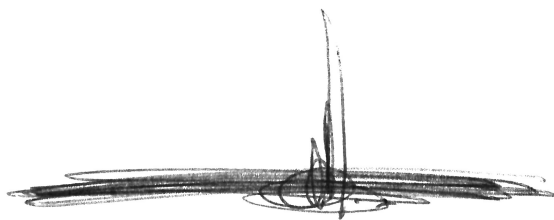
N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23 juillet 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



07 DEC. 2023

Direction Générale de la Régie des Eaux du Pays d'Aix
Direction Générale Adjointe de la Régie des Eaux du Pays d'Aix
Pôle Exploitation et Relations Clientèle
Pôle Adjoint Exploitation et Relation Clientèle
Direction Relations Clientèle
Service Facturation SP

THEATRE DU JEU DE PAUME ASS
21 RUE DE L OPERA
13100 AIX EN PROVENCE

Interlocuteur :

aurely.thareau : 04.13.57.39.00

Courrier AR : 2C17643801192

N° Contrat : 00101594

Lieu desservi : 21 RUE DE L OPERA 13100 AIX EN PROVENCE- – Bâtiment :

Profil de Facturation : ETU sans logement avec assaini

Objet : Surconsommation

Madame, Monsieur,

Le relevé de votre compteur C21FE002660 a été effectué par notre agent en date du 11/10/2023 afin de permettre d'établir la facturation de vos consommations en eau et en assainissement.

Un index de **8741** a été relevé, avec une consommation enregistrée de 3668 m³ pour la dernière période semestrielle.

Cette augmentation significative du volume comptabilisé peut avoir pour origine une fuite sur vos canalisations ou appareillages privés situés après compteur et qui relèvent de votre seule responsabilité. Nous vous invitons donc à effectuer les vérifications nécessaires afin de vous assurer du bon état de vos installations et à entreprendre les éventuelles réparations qui pourraient s'avérer nécessaires. A cet effet, il vous suffit de relever l'index de votre compteur le soir, de ne pas utiliser l'eau, et de vérifier le matin que celui-ci n'a enregistré aucun volume durant la nuit. Vous pouvez aussi vérifier que votre compteur ne tourne pas lorsque tous vos robinets sont fermés.

Nous vous rappelons que, conformément à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 dite loi WARSMANN et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24/09/2012, **seuls les titulaires d'un abonnement d'un local d'habitation sont recevables pour une demande d'écèlement, pour peu que le seuil requis par la loi soit dépassé. Au vu de votre profil, vous ne remplissez pas les conditions.** Toutefois, vous pouvez solliciter la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour bénéficier d'un écèlement uniquement sur la part assainissement. Vous devrez fournir : Une attestation d'une entreprise de plomberie datée indiquant la localisation exacte de la fuite et la date de réparation, ainsi qu'une attestation d'absence d'assurance fuite de la part de votre assureur ou une déclaration sur l'honneur. **Le délai d'un mois est à respecter entre la date d'information et la date de transmission des attestations.**

En restant à votre disposition, pour toute précision éventuelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Le Directeur Général de la Régie des Eaux du Pays d'Aix

François LAURENT

Par délégation du Directeur Général,
Sophie HOUBY
Directrice Relations Clientèle

Régie des Eaux du Pays d'Aix

CS 10459, 13096 AIX EN PROVENCE Cedex 2

Tél : 04 13 57 39 00

Courriel : contact@eauxdupaysd Aix.fr

Siège social : 185 avenue de Pérouse 13090 AIX EN PROVENCE

R.C.S. Aix en Provence : 493 587 471



Référence 3 Votre contrat : 00101594
râPPe1er Occupant : THEATRE DU JEU DE PAUME ASS

Adresse du 21 RUE DE L OPERA
lieu desservi : 13100 AIX EN PROVENCE

RE\$U

2 2 DEC. 2023

Destinataire de la facture
THEATRE DU JEU DE PAUME ASS
21 RUE DE L OPERA
13100 AIX EN **PROVENCE**

Régie des Eau du Pa s d'Aix

185 avenue de
Pérouse 13090 Aix en
Provence

contact@eauxdupaysdaix.fr
04 13 57 39 00

Accu eil du publie
Du lundi au vendredi
De eh00 à 12h15 / 13h15 à 16h00

N° Siret Eau - 493 587 471 00035
N° Siret As sains sement - 493 587 471 00027
N° de TVA Intracom munautaire - FR01493587471

Votre Espace Abonné

<https://monespace.eauxdupaysdaix.fr>

Vos informations pour lier votre contrat :
Numéro de contrat : 00s 01594
Va"" "é' s -

Message :

Votre Espace Abonné vous permet de gérer
votre/vos abonnement(s), de payer vos factures,
de demander la e-facture, de déclarer l'index
de votre compteur.

Connectez-vous vite pour créer votre Espace Abonné
et lier votre contrat.

Facture réelle n° 2320000127725 du 15/12/2023

Eau et Assainissement

Abonnement du 02/03/2023 au 01/09/2023

Consommation du 20/03/2023 au 11/10/2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau

Prix TTC du jitre d'eau (hors abonnement) : 0,00401 C

3 668 m ^

Montant part eau
Montant part assainissement

Montants
8 800,60
S 979,39

Total de la facture

14 779,99

Somme prélevée le 15/01/2024

14 779,99 €

Le montant sera prélevé sur le compte 10096 18294 00074702***** - Domici|
iation : LYO NNAI SE DE BANQUE LB - AG MIRA - Titulaire : THEATRE DU JEU
DE PAUME

REGIE DES"EAUX DU PAYS"D'AIX" " " " " ""

Exercice : 2023/A30

N° facture : 2320000127725

Montant : 14 779,99 euros

Prélevements" " "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" ""

" " 15/OU/2024 14 779,99

Prélevé sur le compte 10096 18294 00074702*****
Domiciliation : LYONNAISE DE BANQUE LB - AG MIRA

Date de prélèvement : 15/01/2024

Mandat de pr+lèvement SERA :
ICS : FR75REP857BF8
RUM : FR75REP857BF8-00101594-03531
BIC : CMCIFRPPXXX
IBAN : FR76 1009 6182 9400 0747 02** ""*

THEATRE DU JEU DE PAUME ASS
21 RUE DE L OPERA

Point de consommation	N° série compfeur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
00101594	C21FE002660	40	11/10/2023	5073			8741	3668
Consommation totale relevée								3 668

Consommation facturée (m3) 3 668

Détail de votre facture

	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
					7 1 2 3		7 54
Abonnement Eau	01/03/2023		184	120,8	60,92	3,35 (5.5%)	64,27
Consommation Eau	01/03/2023		3 666 m3	1,9334	7 091,71	390,04 (5-5%)	7 481,75
Collecte des eaux usées					4848,93	484,89	5 333,82
Abonnement assainissement	01/03/2023		184 o	4,77	2,40	0,24 (10%)	264
Consommation assainissement	01/03/2023		3 668 md	132,13	4 846,53	484,65 (10%)	5 331,16
Organismes publics					1776,05	124,10	1900,1d
Luhe contre la Pollution (Agence de l'Eau)	01/01/2023		3 668 m3	0,28	027,04	56,40 (5.5%)	1 083,53
Préservation de la Ressource en Eau	01/01/2023		3 668 m3	0,0442	162,13	8,92 (5.5%)	171,05
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)	01/01/2023		3 668 m3	0,16	586,8	58,69 (10%)	645,57
TVA	HT	Montant	Total de votre facture		13 777,61	1 002,38	14 779,99
5,50%	6 341,80	458,80	Montant total à payer		13 777,61	1 002,38	14 779,99
10,00%	5 435,81	543,58					

Informations

Fuite après compteur. (écritement de la facture loi 2011-525 du 17/05/2011 dite Warsmann) La Régie des eaux du Pays d'Aix a l'obligation d'informer l'abonné disposant d'un compteur domestique d'une consommation de plus du double de ses consommations habituelles. L'envoi de cette facture vaut information de l'abonné s'il remplit les conditions. L'abonné dispose d'un mois à partir de la date d'envoi de l'information pour faire cesser la fuite et déposer une demande d'écritement de la facture à son agence, obligatoirement accompagnée de la facture de réparation établie par un professionnel stipulant la localisation de la fuite ainsi que la date d'intervention. Ne sont prises en compte que les fuites sur réseau (Exclusion appareils ménagers ...).

Service non rendu en assainissement : Ce dispositif est en faveur des abonnés qui ne remplissent pas les conditions de la loi dite Warsmann. Se référer à la délibération n°58/2020 Dispositif de Dégrevement de la Partie Assainissement pour Service Non-Rendu

Voie de recours : Si votre litige n'a pu être résolu par les voies de recours interne, vous pourrez faire appel auprès de la Médiation de l'Eau BP40 463 75366 Paris Cedex 08 <http://www.mediation-eau.fr> dans le délai de 2 mois après réception

Modes de règlements

Paiement par internet : En vous connectant sur votre Espace Abonné <https://rmo.ne-epace.eauxdupaysdaix.fr> et en saisissant les informations suivantes pour PayFip Identifiant Collectivité : 21600 Référence : 2023-EA-00-23200001z7725

Prélèvement automatique à échéance : Renseignez-vous à prendre auprès de votre Régie au 04.13.57.39.00.

Paiement par chèque établi à l'ordre de la REG AV REC DES EAUX DU PAYS D AIX joindre le Salon de paiement

Virement : IBAN FR76 1007 1130 0000 0020 2136 562 BIC TRPUFRP1 (renseigner obligatoirement le numéro de la facture dans la référence du virement)

Règlements de service de la Régie des Eaux du Pays d'Aix : Eau potable et Assainissement accessibles sur le site internet : <http://www.eauxdupaysdaix.fr>

Règlement Général sur la Protection des Données : Votre facture nécessite de traiter vos données à caractère personnel. Pour en savoir plus, contactez le Délégué à la Protection des Données dpo@eauxdupaysdaix.fr

Régie des Eaux du Pays d'Aix

N° Siret Eau 493 587 471 00035
N° Siret Assainissement 493 587 471 00027
N° de TVA intracommunautaire FR01493587471
IBAN : FR09 3000 1005 12C1 3000 0000 002
BIC : BDFEFPCCCT

Adresse Postale du Siège :

Régie des Eaux du Pays d'Aix
CS 10459
13096 Aix en Provence Cedex 02

Votre Agence à Aix en Provence :

185 Avenue de Pérouse
13100 Aix en Provence
Tél: 04 13 57 39 00
Courriel : contact@eauxdupaysdaix.fr



Trésorerie de Marseille Municipale et Métropole :

33 A rue Montgrand
13251 Marseille Cedex 20
Tél: 04 91 14 02 00
Courriel : t013018@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du Public

Du Lundi au Vendredi
De 8h00 à 12 h15 /13h15 à 16h30

Votre Espace Abonné

<https://monespace.eauxdupaysdaix.fr>
Vos informations pour lier votre contrat :
Numéro de contrat : 00101594
Votre Clé : spUtuB

Destinataire :

REÇU

Le 25 NOV. 2022

987.1/1.987

THEATRE DU JEU DE PAUME ASS
21 RUE DE L OPERA
13100 AIX EN PROVENCE

Lieu desservi : 21 RUE DE L OPERA
13100 AIX EN PROVENCE

Contrat n° 00101594

N° compteur : C21FE002660

Unités logement :

Tournée S36

Diamètre : 40

Votre consommation semestrielle

2426 m3

Période : Consommation du 28/03/2022 au 22/09/2022 Relève de votre compteur :

Ancien Index	Index de dépose	Nouvel Index
2640		5066



Montant TTC de la facture
DONT TVA

9 314,69 €
631,25 €

NET PRELEVE le

15 décembre 2022

9314,69 €

Modalités de règlement

- Paiement par TIP SEPA : Le Titre Interbancaire de Paiement est une formule qui remplace le chèque. Il ne constitue pas une autorisation de prélèvement automatique. Dater et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet et renvoyez le à l'adresse indiquée ci dessous au moyen de l'enveloppe à fenêtre fournie, dûment affranchie. Ne jamais modifier le montant du TIP SEPA.
- Prélèvement automatique à l'échéance : Renseignements à prendre auprès de votre Agence.
- Paiement sur Internet sur le site : <https://www.payfip.gouv.fr> Code collectivité : 025318 Référence : 2022-EB-00-2220000131519
- Paiement par chèque établi à l'ordre du Trésor Public et à envoyer à l'adresse indiquée sur le talon du TIP SEPA.
- Payable en espèces (dans la limite de 300€) ou en CB, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé voir le lien suivant : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

THEATRE DU JEU DE PAUME ASS
21 RUE DE L OPERA
13100 AIX EN PROVENCE

DATE et LIEU SIGNATURE
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Référence unique du Mandat : FR75REP857BF8-00101594-03531
ICS : FR75REP857BF8
Référence : 2220000131519
Créancier : Régie des Eaux du Pays d'Aix

Montant : 9314,69 €

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire
IBAN : FR7610096182940007470280176
Titulaire du compte : THEATRE DU JEU DE PAUME

**VOTRE COMPTE SERA DEBITE AUTOMATIQUEMENT SANS INTERVENTION
DE VOTRE PART**

DETAIL DE VOTRE FACTURE

Période du 28/03/2022 au 22/09/2022

	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau						
Abonnement Eau	184	114,00000	57,47	5,50	3,16	60,63
Consommation Eau	2 426	1,82400	4 425,02	5,50	243,38	4 668,40
S/TOTAL EAU			4 482,49		246,54	4 729,03
Collecte des eaux usées						
Abonnement Assainissement	184	4,50000	2,27	10,00	0,23	2,50
Consommation Assainissement	2 426	1,24650	3 024,01	10,00	302,40	3 326,41
S/TOTAL ASSAINISSEMENT			3 026,28		302,63	3 328,91
Organismes publics						
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	2 426	0,28000	679,28	5,50	37,36	716,64
Préservation de la Ressource en Eau	2 426	0,04420	107,23	5,50	5,90	113,13
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)	2 426	0,16000	388,16	10,00	38,82	426,98
S/TOTAL ORGANISMES PUBLICS			1 174,67		82,08	1 256,75
TOTAL			8 683,44		631,25	9 314,69

Prix de l'eau au litre :

0,00381 €/L

(Montant € TTC de votre facture rapporté au litre - hors abonnement annuel)

Part Eau : 5 558,80 €

Part Assainissement : 3 755,89 €

Fuite après compteur : (écrêtement de la facture loi n°2011-525 du 17/05/2011 dite Warsmann). La Régie des Eaux du Pays d'Aix a l'obligation d'informer l'abonné disposant d'un contrat domestique d'une consommation de plus du double de ses consommations habituelles. L'envoi de cette facture vaut information de l'abonné s'il remplit les conditions. L'abonné dispose d'un mois à partir de la date d'envoi de l'information pour faire cesser la fuite et déposer une demande d'écèlement de la facture à son agence, obligatoirement accompagnée d'une attestation de réparation établie par un professionnel stipulant la localisation de la fuite ainsi que la date d'intervention. Ne sont prises en compte que les fuites sur réseau (Exclusion appareils ménagers...)

Service non rendu en assainissement : Les abonnés sont éligibles à ce dispositif aux conditions suivantes :

- Ne pas remplir les conditions de la loi dite « Warsmann »
- Usager domestique ou professionnel
- Fuite dument constatée sur le réseau privatif excepté les appareils ménagers et les équipements sanitaires

L'abonné devra fournir : Une Attestation d'une entreprise de plomberie datée indiquant la localisation exacte de la fuite et la date de réparation. Une attestation d'absence d'assurance fuite de la part de son assureur ou une déclaration sur l'honneur. Le délai d'1 mois est à respecter entre la date d'information (par courrier ou facture) et la date de transmission de l'attestation de réparation et l'attestation d'absence d'assurance fuite

Voies de Recours : Si votre litige n'a pu être résolu par les voies de recours interne vous pourrez faire appel auprès de la médiation de l'Eau BP40 463 - 75366 Paris Cedex 08 <http://www.mediation-eau.fr>. Dans le délai de 2 mois après réception

Règlement de la Régie des Eaux du Pays d'Aix : Règlement de distribution d'eau potable et Règlement d'Assainissement accessible sur le site Internet : www.eauxdupaysdaix.fr

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la Régie des Eaux du Pays d'Aix afin d'assurer sa mission de service public d'eau potable et d'assainissement collectif. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données par mail : dpo@eauxdupaysdaix.fr.



Déléguée à la protection des données